L'Echo du Binos

Le journal de la ville de Seysses - Avril 2017 N°91

SEYS'TIVAL#6

Cultures urbaines

Samedi 20 mai

Parc de La Bourdette
à partir de 14h30

SEYSSES

www.mairie-seysses.fr

Concert caritatif au profit de l'Hôpital sourire

Papinocchio

Remise du chèque de 1734 €
à l'antenne Hôpital Sourire Muret

S.O.S. Doudou

S.O.S. Doudou

Galette des aînés

Alice de l'autre côté du monde

Toutes les photos sont disponibles sur le site www.mairie-seysses.fr Rubrique Albums photos

Alice de l'autre côté du monde

SOMMAIRE

RETOUR SUR	P.2
ÉDITORIAL	P.3
MURETAIN AGGLO	P.4
SIVOM SAGE	P.5
DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.6
CCAS	P.7
RÉUNION PUBLIQUE GENDARMERIE	
CONCILIATEUR	P.8
CIVISME DIVAGATION CHIENS	P.9
CIVISME NUISANCES SONORES	P. 9
SOUSCRIPTION PUBLIQUE	P.10,11
TRANSPORTS	P.12
TOPONOMIE	P.12
TRIBUNE LIBRE	P.13
PAJ CHANTIERS LOISIRS	P.14,15
ETAT CIVIL	P.16
VOS DEMARCHES ÉVOLUENT	P.16
DÉLIBÉRATIONS	P.17
QUESTIONS À ...	P.17
VIE ASSOCIATIVE	P.18
AGENDA JEUNESSE	P.19
AGENDA CULTUREL	P.19
AGENDA	P.20

MAIRIE DE SEYSSES
10, place de la Libération
31600 SEYSSES - 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr
HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
9H-12H30 / 14H-17H
SAMEDI : 9H30-12H15

Couverture : Affiche Seys'tival

Conception et réalisation :
Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ; Intervenants extérieurs

Impression : Imprimerie Cazaux
Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3500 exemplaires

CREMATORIUM

A ma demande, La Dépêche du midi du 2 mars 2017 a publié le communiqué suivant :

« Depuis plusieurs semaines, des pétitions et des tracts mensongers, démagogiques, provocateurs voire insultants, faisant des procès d'intention, destinés à faire peur et à induire en erreur sont diffusés, par voie de presse, sur la commune ou via internet.

Parallèlement, un groupe de personnes est désormais présent lors des séances du conseil municipal, pas pour débattre démocratiquement et sérieusement, mais pour imposer son point de vue d'opposition au projet de crématorium porté par le SIVOM SAGe.

Fidèle au principe auquel je me suis toujours tenu, je n'ai pas répondu aux provocations ni participé à de faux débats, considérant que les concitoyens ne m'ont pas élu pour ça.

Par contre, régulièrement des Seyssois me font aussi part de leur avis favorable au projet.

Ainsi, j'ai proposé à mes collègues de la majorité municipale, qui l'ont approuvé à l'unanimité, d'organiser une consultation locale sur ce sujet controversé.

Ce sera donc le vote des Seyssois qui décidera de la poursuite ou non du projet, sur le lieu envisagé dans leur commune. »

Ainsi, la vraie démocratie s'exercera, ce seront les Seyssoises et les Seyssois **eux-mêmes** qui décideront en toute liberté et sérénité dans l'isoloir, loin des pressions pour signer des pétitions ou manifester.

Deux associations, dont on peut douter des buts avancés, "Seysses Environnement" et "AGIR" parlent constamment dans leurs tracts ou publications de dialogue et de démocratie. Etait-ce le cas, lorsqu'au mois de novembre 2015 lors d'un rassemblement dans le hall de la mairie, des Seyssois ont essayé de s'exprimer dans un sens favorable au projet de crématorium, mais n'ont pas pu et sont partis sous les huées ? Est-ce le cas, alors que ces deux associations n'ont jamais sollicité un rendez-vous pour évoquer posément le sujet ?

Le président du SIVOM SAGe porteur du projet, assume la compétence crématorium. Quant au maire, son rôle est d'organiser la consultation qui devrait avoir lieu à la fin de l'année 2017, les concitoyens seront bien sûr informés à l'avance du détail du déroulement de l'opération (date, etc.).

MURETAIN AGGLO et TRANSPORTS

Dans mes éditoriaux précédents, j'ai été amené à évoquer un des intérêts à fusionner avec la communauté d'agglomération du Muretain, à savoir le fait d'intégrer sa compétence transports et donc de pouvoir bénéficier du réseau « TAMTAM », qui est un transport à la demande.

La situation va changer. Le réseau TAMTAM sera supprimé en septembre 2017, remplacé par un réseau de bus classique appelé "L'Etoile Muretaine". Notre commune va bien sûr en bénéficier.

Nous serons sur la ligne Saint Lys – Fonsorbes – Seysses – Muret avec plusieurs arrêts dans la commune (voir détail page 12).

Le Maire, Alain PACE

INTERCOMMUNALITÉ - LE MURETAIN AGGLO

Depuis le 1er janvier le Muretain Agglo réunit 26 communes, près de 120 000 habitants, 302km²

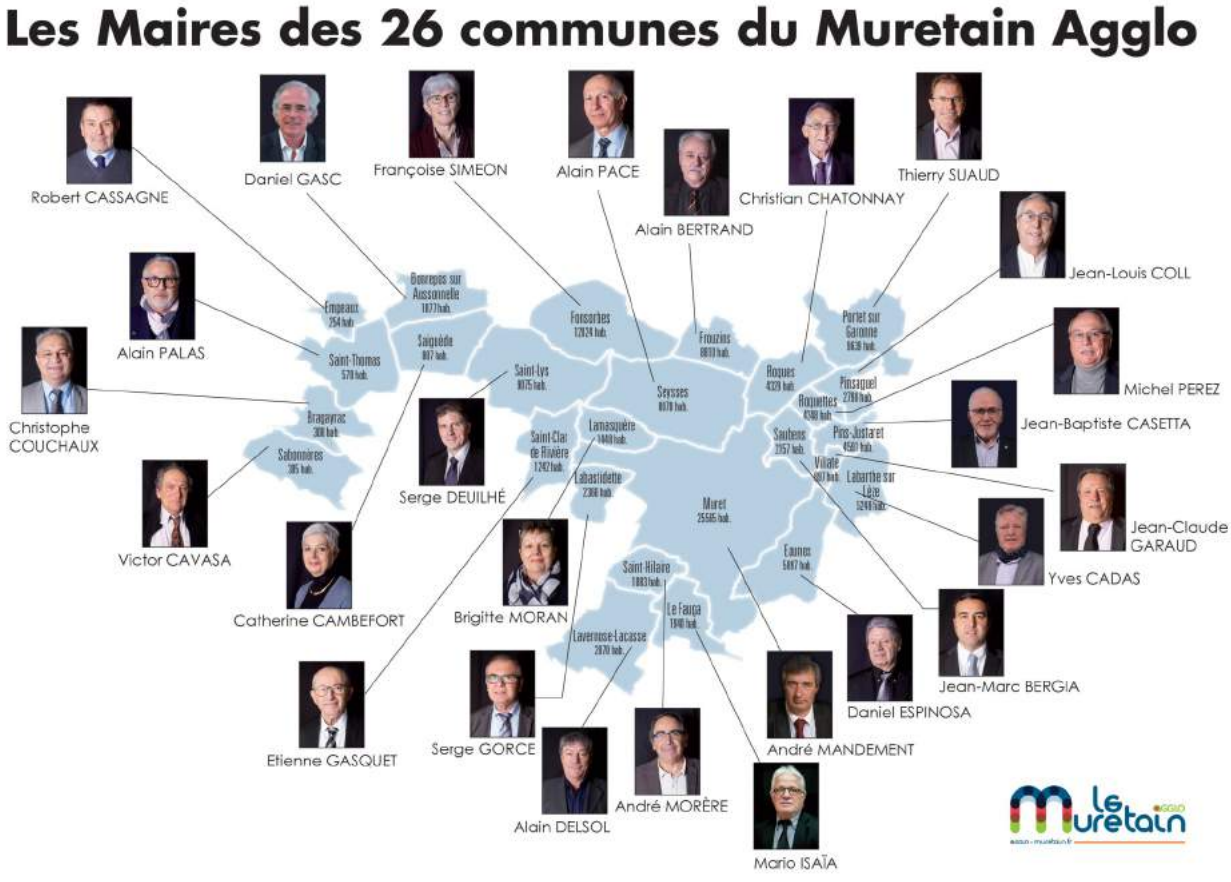

Le conseil communautaire est composé de 59 conseillers communautaires.

Pour Seysses 4 représentants : **Alain PACE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH et Bernadette SERRES**

Le bureau communautaire est composé du Président et des Vice-présidents. Le bureau statue sur les dossiers qui lui sont soumis et sur le fonctionnement des activités et compétences à l'exclusion de décisions qui ne peuvent être déléguées par le conseil de communauté.

Président	**André MANDEMENT** (Maire de Muret)	
1er Vice-président	**Thierry SUAUD** (*Portet / Garonne)*	innovation, économie et transports
2ème Vice-président	**Alain PACE** (*Seysses)*	environnement, gestion et valorisation des déchets
3ème Vice-président	**Christian CHATONNAY** (*Roques)*	commerce, agriculture, zones artisanales
4ème Vice-présidente	**Françoise SIMEON** *(Fonsorbes)*	enfance, petite enfance parentalité
5ème Vice-président	**Jean-Louis COLL** *(Pinsaguel)*	rayonnement, cohérence et développement territorial, logement
6ème Vice-président	**Michel PEREZ** *(Roquettes)*	finances
7ème Vice-président	**Alain BERTRAND** *(Frouzins)*	piscines, patrimoine et office de tourisme
8ème Vice-président	**David ESPINOSA** *(Eaunes)*	commande publique
9ème Vice-président	**David-Olivier CARLIER** (*Labarthe/Leze)*	agenda 21, transition énergétique, Gémapi
10ème Vice-président	**Daniel LECLERCQ** (*Pins-Justaret)*	ressources humaines
11ème Vice-président	**Gilbert RAYNAUD** (*Muret)*	voirie, création et entretien des zones d'activités
12ème Vice-président	**Serge DEUILHE** (*Saint-Lys)*	restauration, circuits courts et entretien ménager

Le SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAG) est né le 1er janvier 2017 de la fusion de 6 syndicats autour d'une volonté commune de mutualiser les moyens matériels, financiers et humains afin de réduire les charges financières des communes adhérentes.
Sur le logo, la lettre "e " est ajoutée : "e" comme "environnement" indiquant ainsi le champ des compétences du syndicat, il aide également à la prononciation.

Le SIVOM SAGe est un syndicat où chaque commune, parmi les 24 qui le composent, près de 100 000 habitants, peut faire le choix de transférer une ou plusieurs compétence(s) parmi les activités qu'il propose. Il gère à ce jour 19 compétences dans les principaux domaines suivants :

- **l'eau** avec la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable et la gestion des cours d'eau
- **l'assainissement** avec la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, la gestion de la plate forme de compostage des boues/déchets-verts, de l'usine de traitement des sous-produits de l'assainissement et de la plate forme de compostage des déchets-verts
- **les travaux et les bâtiments** avec son Bureau d'Etudes Techniques, la gestion de bâtiments publics et des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Seysses adhère aux compétences suivantes :
eau potable, aménagement hydraulique, assainissement collectif, voirie, bâtiments publics, funéraire.

Le comité syndical est composé de 72 conseillers syndicaux.

Pour Seysses, 3 représentants :
Alain Aubert, Vice - président
Geneviève Fabre, Vice - présidente
Dominique Alm, Délégation CAO*
**Commission d'appel d'offres*

Le 23 janvier s'est tenu le 1er Conseil Syndical

Les communes : *Capens, Cugnaux, Eaunes, Frouzins, Labastidette, Lagardelle-sur-Lèze, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Labarthe-sur-Lèze, Le Vernet, Longages, Noé, Pins-Justaret, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Roques sur Garonne, Roquettes, Saint-Clar de Rivière, Saint-Hilaire, Saubens, Seysses,* Venerque, *Villate et Villeneuve - Tolosane*

Le conseil syndical est composé du président et de 15 vice-présidents.

	Président Alain BERTRAND, Maire de Frouzins	
	Vice-présidents	**Délégations**
1	**Jean Baptiste CASETTA** (Pins Justaret)	Ressources humaines / Juridiques et coordination pôle rive Droite Garonne
2	**Yves CADAS** *(Labarthe/Lèze)*	Assainissement réseau collectif pôle territorial Lèze
3	**Alain DELSOL** *(Lavernose-Lacasse)*	Assainissement traitement EU et coordination des pôles rive Gauche Garonne
4	**Marc DELSOUC** *(Longages)*	Communication / Assainissement réseau collectif pôle Louge / Patrimoine des équipements sportifs
5	**Daniel VIRAZEL** *(Roquettes)*	Schéma Directeur assainissement Rives Droite et Gauche de la Garonne
6	**Thierry SUAUD** *(Portet/Garonne)*	Rapporteur Budget et en charge de l'innovation
7	**Jean Paul ARBEY** *(Roques/Garonne)*	Direction Développement territorial et Evaluation des politiques publiques
8	**Serge PATRI** *(Pinsaguel)*	Travaux régie et infrastructures Rive Droite Garonne
9	**Alain AUBERT** *(Seysses)*	Ordonnancement comptable et Direction des systèmes d'information
10	**Jean Claude GARAUD** *(Villate)*	Distribution eau potable pôle territorial Ariège
11	**Denis BEZIAT** *(Venerque)*	Traitement des eaux usées, Rive droite Garonne
12	**Geneviève FABRE** *(Seysses)*	Funéraire
13	**Gérard POUSSOU** *(Labastidette)*	Marchés publics
14	**Guy BOUZI** *(Roques/Garonne)*	Gémapi et Schéma Directeur Eau Potable
15	**Guy François BERMOND** *(Frouzins)*	Patrimoine et voirie

Pour les Seyssois rien ne change
Accueil du public : **SIVOM SAGe** 45, chemin des Carreaux à Roques-sur-Garonne
05 62 20 89 50 / www.sivom-sag.fr

Objectif zéro phyto, mobilisons nous !

Une démarche vertueuse soutenue par les acteurs de l'environnement

Notre commune s'engage dans la transition écologique en adoptant une gestion des espaces publics exempte de produits phytosanitaires, dite "zéro phyto". Dans ce domaine, le principe d'exemplarité de la collectivité incite en effet à s'affranchir de l'usage de ces biocides (herbicides, insecticides, fongicides) dont les impacts sur l'environnement et sur la santé sont nombreux et préoccupants : dégradation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, augmentation des risques de cancers, de maladies neurologiques ou de problèmes de fertilité (selon des études épidémiologiques de l'Inserm).
Le service des espaces verts a déjà adopté la gestion différenciée qui nécessite peu de produits chimiques, mais pour passer au "zéro phyto", nous devons passer par un diagnostic effectué par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) qui nous préconisera les actions adaptées à la situation de notre commune. Ce programme est financé à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette transition conduira à des changements de pratiques de désherbage nécessitant l'acquisition de nouveaux matériels.

Règlementation

* La loi Labbé de 2014 avait fixé l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur l'espace public à partir de 2020.
* La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 a avancé l'échéance à 2017. De plus, à partir de 2019 l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers sera interdite.
* Le plan Ecophyto a fait suite au Grenelle de l'environnement et vise à une réduction de 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par rapport à 2008. Le plan Ecophyto II a fixé l'échéance à 2025 en s'appuyant sur des changements de pratiques.

Des chiffres pour réfléchir

En France 63 200 tonnes de pesticides ont été utilisées en 2012 (données Ministère de l'Environnement). Plus de 90% sont épandus en zone agricole et pour les zones non agricoles leur utilisation va pour environ 2/3 aux jardiniers amateurs et 1/3 pour l'entretien de la voirie et des espaces publics.
Par infiltration dans le sol et ruissellement, ces produits se retrouvent dans les eaux de surface et dans les nappes phréatiques dont ils perturbent le fonctionnement.
Seysses compte beaucoup de jardins privés dans les zones d'habitat diffus. De nombreuses alternatives existent à l'utilisation des biocides pour entretenir nos jardins. **La somme des actions individuelles est essentielle pour limiter les perturbations de notre environnement**. Alors autant anticiper la réglementation et s'habituer dès maintenant à s'en passer.

En particulier, nous demandons aux Seyssois d'adopter un comportement éco-responsable et de ne pas utiliser d'herbicide, en bordure, et dans les fossés, devant leur propriété.

A titre d'exemple trois millilitres d'une solution de glyphosate peuvent polluer (faire dépasser le seuil autorisé de 1 microgramme par litre) l'équivalent d'un cours d'eau d'un mètre de large, un mètre de profondeur sur dix kilomètres (source FREDON Midi-Pyrénées).
Autrement dit, un dé à coudre versé à la source du Binos pourrait le polluer sur toute sa longueur !

En savoir plus ? www.ecophyto-pro.fr
Santé : les pesticides sèment le trouble. Greenpeace, 56 pages.
https://www.greenpeace.fr/pesticides-cest-notre-sante-qui-est-en-jeu/

LE CCAS DE LA VILLE DE SEYSSES PROPOSE À TOUS LES SENIORS UNE JOURNÉE DÉCOUVERTE EN VALLÉE DU LOT

MARDI 20 JUIN - DÉPART EN BUS - 7H15 Retour vers 19h30

Sur le parking de la salle des fêtes

AU PROGRAMME :

♦ **Visite de Ministoria** (Bonaguil), attraction unique en France, où vous revisiterez l'histoire à travers de magnifiques miniatures mises en scène.

♦ **Visite du Musée Découverte du Lot** (Penne-d'Agenais) Découvrez cette magnifique rivière à travers notre "musée découverte".

♦ **Balade en Bateau sur le Lot** (Penne-d'Agenais).

MENU

Déjeuner à la Ferme du Lacay (Penne d'Agenais)

- ✓ **Apéritif aux pruneaux / Jus de pomme**
- ✓ **Salade gourmande (crudités, gésiers confits, rillettes de foie gras, pruneaux au lard)**
- ✓ **Magret de canard de producteur et ses pommes de terre à la persillade**
- ✓ **Cabecou fermier**
- ✓ **Glace vanille avec ses pruneaux au vin**
- ✓ **Vin, café et eau de vie compris**

Comment s'inscrire ?

Uniquement au CCAS
du lundi au vendredi de 9h à 12h

jusqu'au 9 juin ***dans la limite des places disponibles***

Par tél **05.62.11.64.80** / ***sur place*** : ***8, rue du Général de Gaulle - par mail :*** **ccas@mairie-seysses.fr**

PARTICIPATION : 28 € pour les Seyssois **50 €** pour les non Seyssois.

RETOUR SUR LE POINT RENCONTRE SENIORS

Le Point Rencontre Seniors (PRS) organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en mars avait pour thèmes : "Evolution des lois concernant l'assurance-vie et le chèque emploi service pour les aides à domicile ".
L'intervenant, Jérôme Labarde, directeur adjoint d'une agence bancaire seyssoise a débuté sa présentation en prenant note des questions préparées par le public.

- **Le chèque emploi service**, principalement créé pour favoriser les services à la personne est un moyen de paiement très répandu étant donné qu'il est très facile d'utilisation. Il a souligné le fait que nous devenons "employeur" avec les avantages mais aussi les inconvénients (confiance avec le salarié, contrat de travail, déclarations…).

- **L'assurance-vie**, uniquement possible pour les résidents français, est un réel avantage pour les héritiers lorsqu'on souhaite leur constituer un capital. Il a ensuite évoqué la fiscalité qui en découle.

- **Le projet de loi Sapin 2** voté en 2016 qui prévoit deux volets auprès des obligations des assureurs dont les mesures conservatoires (limitées dans le temps) suspendre ou restreindre les avoirs a été abordé.

- **Les banques en ligne** et la **diversification des banques** : les avantages et les inconvénients …

- **Le prélèvement à la source** : la loi a été votée et sera appliquée au 1er janvier 2018.

L'assemblée a eu beaucoup d'interrogations concernant les modes de calcul, la régularisation, les enjeux, les nombreuses fermetures d'agences bancaires prévues dans les prochaines années, la gestion des coûts, les frais de tenue de compte, les comptes en déshérences et la fraude à la carte bleue. A propos de cette dernière, J. Labarde a mis en garde : l'assurance ne fonctionnera pas s'il y a divulgation du code (sauf si extorsion), il est donc très important de bien cacher le code lorsqu'on le compose.
Ce fut un moment d'échanges enrichissants pour tout l'auditoire.

Réunion publique pour la prévention des cambriolages

Participation citoyenne

Monsieur le Maire et le commandant de la brigade de gendarmerie de Seysses vous invitent à une réunion publique le :

lundi 19 juin à 19h à la salle des fêtes

pour vous donner des conseils de préventions et comment se protéger des cambriolages dans les résidences et évoquer le dispositif de participation citoyenne.

La prévention et la lutte contre les cambriolages sont une priorité.

Les policiers et les gendarmes ne peuvent pas être les seuls à lutter contre ce phénomène.

Nous souhaitons avec votre aide, assurer une large publicité des gestes simples et réflexes à appliquer pour prévenir et lutter plus efficacement contre ces délits.

Nous sommes tous acteurs de notre sécurité

Quelques chiffres :
Plus de 360 000 cambriolages ont lieu chaque année en France, soit un toutes les 90 secondes
50% concernent des résidences principales.
Ce délit représente 14% des atteintes aux biens et il est commis à 55% entre 14 heures et 17 heures.

Diverses plaquettes d'informations sont en ligne sur le site de la commune www.mairie-seysses.fr
Rubrique / actualités/ Lutte contre les cambriolages
Vous pouvez également accéder à un QUIZZ de 20 questions
visant à apporter des conseils pour lutter contre les cambriolages dans les habitations.

Opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande à la brigade de gendarmerie plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

http://www.cjoint.com/doc/16_07/FGimPqE57yb_formulaire-otv.pdf

N'hésitez pas à signaler rapidement tout phénomène suspect.

Gendarmerie de Seysses,
1 avenue Rol Tanguy Tél. **05 34 48 21 30**
cob.seysses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture du :
lundi au samedi de **8h -12h / 14h 19h**
dimanche et jours fériés
de **9h -12h / 15h - 19h**
Urgence hors horaires d'ouverture
appelez le 17

Conciliateur de justice

Pour contacter un conciliateur de justice et rechercher le règlement amiable de votre différend,

Vous pouvez le rencontrer, lui écrire ou le saisir en ligne…

•**Le rencontrer : à Seysses, M. Olivier Delehedde** conciliateur de justice, assure des permanences le jeudi de 14h à 17h en mairie. Il est conseillé de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie au 05 62 11 64 64.

•**Lui écrire : via le formulaire** "Demande de conciliation par un conciliateur de justice" que vous trouverez sur le site :"Conciliateurs de **France"**

•**Le contacter par courriel :**
olivier.delehedde@conciliateurdejustice.fr

•**Le saisir en ligne :**
Depuis le 3 mars 2017, tout demandeur a un moyen supplémentaire d'avoir recours à un conciliateur de justice.
Il peut saisir en ligne son souhait de voir régler son différend en se connectant sur le site :

https://www.conciliateurs.fr/

Simple, rapide et gratuite, la conciliation permet de régler un certain nombre de litiges de la vie courante.

Civisme - Divagation des chiens

Police de la chasse et de l'environnement

De plus en plus de chiens divaguent sur notre commune, ce qui provoque des :

- dégâts sur volailles
- accidents sur la route
- agressions sur des marcheurs dans le village

Le propriétaire de tout chien errant pris par les gardes chasse sera verbalisé par un timbre amende de 135 €
plus les frais de fourrière soit :

- pour un animal identifié (puce ou tatouage)
  *timbre amende de **135€** + 89 €*
- pour un animal non identifié
  *timbre amende de **135€** + 89 € + 69€* (pose de lapuce)
- Ce à quoi il faudra rajouter
  15 € par jour de gardiennage

Il faut être responsable : si on a des animaux, on doit s'en occuper et les garder chez soi !!!

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.
Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.
(extrait /art Article L211-23 du code rural)

Chien trouvé ou chien perdu
le signaler rapidement à la mairie
au 05 62 11 64 64
qui transmettra au garde chasse.

Civisme - Nuisances sonores

RAPPEL

Avec l'arrivée des beaux jours… les travaux de bricolage et de jardinage reprennent…

Oui mais pas n'importe quand !!!

Respectez les horaires imposés par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996,

Art 5 - **Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (…) **ne peuvent être effectués que :**

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche ou jour férié : de 10h à 12h et de 16h à 18h

Art 6 - **Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens,** sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par tout dispositif **dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive**.

Les effets du bruit sur la santé dépassent la sphère auditive et mettent en jeu tout l'organisme.

Tout auteur de bruit peut être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité, et ceci de jour comme de nuit.

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit.

Restauration de l'église Saint Blaise et Saint Roch de Seysses

FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de conservation et de mise en valeur de ce précieux patrimoine. Participez à cette sauvegarde !

L'église Saint Blaise et Saint Roch

a été construite par l'architecte Philippe Hardy
à la fin du XVIIIème siècle.

L'église, de plan rectangulaire, est divisée en cinq travées et terminée par une abside. La nef est couverte de voûtes d'arêtes en plein cintre et d'arcs doubleaux; l'abside est couverte d'une calotte de section elliptique. L'ensemble est soutenu par douze contreforts de forme courbe et contre-courbe.
La façade principale (Ouest) est percée d'un portail rectangulaire surmonté d'un tympan aveugle. Sur les deux parties latérales, des traces d'arrachement de deux médaillons restent visibles. Elles sont composées de niches accueillant les statues en pierre de Saint Roch et de Saint Blaise, les deux saints patrons de la paroisse. Le clocher s'y élève : tour carrée aux angles abattus, percée de quatre baies plein cintre et couronnée par une corniche débordante et une balustrade. Au dessus, la flèche se termine par une boule en pierre qui porte une croix en métal.

Restauration extérieure

Des éléments de la façade se délitent. Les désordres principaux constatés au droit du clocher sont des fissures sur les voutes des murs intérieurs et de façades perpendiculaires à la façade Ouest, des désordres sur les soubassements, un dévers sur les façades Est et Ouest du clocher. Les principaux désordres et notamment les fissures les plus importantes sont visibles entre le rez-de-chaussée et le dessous du plancher du beffroi.
Cette église est un édifice ancien sur lequel le temps a fait son œuvre, et qui a perdu une partie de son monolithisme au droit du clocher.

Les travaux envisagés :

- dépose des enduits intérieurs instables
- changement des briques dégradées et tout particulièrement celles des soubassements
- traitement des fissures intérieures et extérieures de faible importance par coulinage et rejointoiement
- mise en place de tirants dans la façade Ouest et dans les murs perpendiculaires à cette façade sur deux niveaux.

Restauration des parements :

- nettoyage des parements
- purge, relancis de briques, rejointoiement à la chaux, coulinage
- changement des éléments en pierre de taille
- traitement étanchéité des terrasses (balustres)
- mise en place de couvertines sur les reliefs de modénatures (corniches, fronton)
- mise en œuvre de badigeons et d'eaux fortes sur les maçonneries restaurées
- restauration du portail bois et mise en peinture.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel *(sous certaines conditions)*.

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (cf : bulletin de don ci-contre)
- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

COMMENT FAIRE VOTRE DON

Par courrier

Envoyez le bon de souscription ci-contre accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante : **Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées - 11 boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6 B—CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4**

Par internet *Plus simple et plus rapide !*

*** Faites votre don en ligne en 1 clic sur notre site internet sécurisé :** http://www.fondation-patrimoine.org/51105

*** Flashez ce QR code** à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !

Plaquette téléchargeable en ligne sur le site de la commune
www.mairie-seysses.fr
Rubrique actualités / souscription publique

BON DE SOUSCRIPTION

EGLISE SAINT BLAISE ET SAINT ROCH DE SEYSSES
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

□ **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Seysses**
Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si celui-ci n'aboutissait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du Patrimoine - Eglise de Seysses »
Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de .....euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*
La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible :
- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable **
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) **
(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

*(** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt). *(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :
□ l'impôt sur le revenu
□ l'impôt sur la fortune
□ l'impôt sur les sociétés

Nom ou Société.....
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....
Téléphone / Mail : .....

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.☐ En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

TRANSPORTS

L'Etoile Muretaine

A partir du 1er septembre, Seysses bénéficiera d'une desserte de bus dans le cadre du déploiement du réseau TISSEO sur le sud-ouest toulousain avec la mise en œuvre de "l'Etoile Muretaine".

La commune sera desservie par la nouvelle **ligne de bus 315 : Saint Lys - Fonsorbes - Seysses - Muret** (gare) avec cinq allers-retours matin et soir et deux allers-retours en journée.

Neuf arrêts sont prévus : Enlucs, Boulbènes, Couloume, Mounicard, Route de St Lys, Rabi, Gay, Marie Curie, ZI La Piche.

- Six arrêts seront créés* en tenant compte de la problématique d'engendrer le moins de travaux possibles pour la création des emplacements de chaque côté de la voie, tout en offrant les conditions optimales de sécurité. (visibilité, passage piétons…).
- Les trois arrêts existants* de la ligne 58 seront si besoin, aménagés pour permettre l'arrêt des deux lignes.

** en rouge arrêts créés, en vert arrêts existants.*

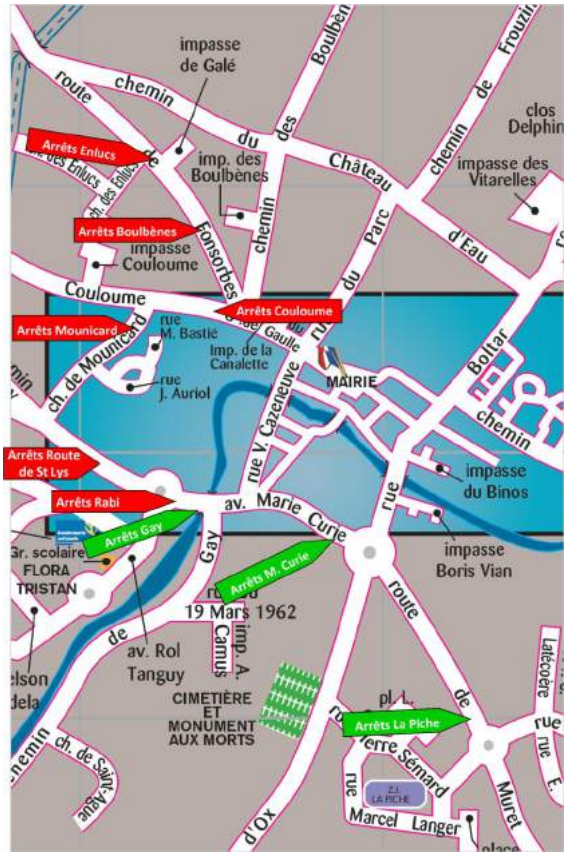

TOPONYMIE

Couloume

Selon l'étymologie du terme, **Couloume** dériverait du latin Columbarium.

Ce mot désigne un pigeonnier, généralement installé dans une petite tour le plus souvent localisée dans une ferme.

Le long de notre chemin de Couloume il subsiste encore plusieurs bâtiments qui pourraient justifier cette toponymie.

Traditionnellement, les pigeonniers avaient plusieurs fonctions : apport de protéines par la viande des pigeonneaux, apport d'une fumure très riche par les fientes des oiseaux (colombine), notamment pour un épandage dans les parcelles de vigne qui étaient très présentes sur le territoire.

Pigeonniers seyssois / source Internet - mapio.net

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

"UN COMBAT INCERTAIN"

Le speaker d'un combat de boxe aurait dit :
A ma gauche, le maire de Seysses, arcbouté sur la faisabilité d'un projet de Crématorium, dont nous avions voté l'accord de faisabilité, dans un lieu de la commune différent du projet actuel (cf: Présentation du projet, voté au conseil municipal du 31 mars 2011).

A ma droite, une poignée de riverains au site d'implantation, farouchement opposés et appuyés par certains conseillers municipaux, animés par des objectifs incertains !

Le combat n'aura pas lieu ! Le maire a décidé de transférer la décision d'accepter, où non, la réalisation de cet équipement public, au vote des Seyssois.

Accepté lors du conseil municipal du 31 mars 2011, le projet indiquait clairement les objectifs, "un besoin avéré, une absence d'équipements publics, le recours à la délégation de service public", ainsi que le site retenu à proximité de la maison d'arrêt sur un terrain propriété de la commune etc...

Un transfert de compétence, (cf: décision du conseil du 16 mai 2013), au "Sivom de la Saudrune" (dont le maire est Vice président), dénaturait le projet des élus Seyssois, en prenant la décision de modifier son lieu d'implantation, contredisant en cela la décision prise par les élus du Sivom en conseil le 19 septembre 2013 .

Il n'en fallait pas plus pour mettre le "feux aux poudres", aidé en cela par certains élus prompts a manier les allumettes !!

On retrouve bien dans ce scénario, les tensions qui animent le débat public dans notre pays, parce qu'une partie s'oppose systématiquement et aveuglément à l'autre dans des combats incertains...

Ainsi on focalise l'attention sur des phénomènes, certes sensibles pour certains de nos concitoyens, en occultant les enjeux importants pour l'avenir de notre collectivité, tels que l'organisation territoriale, l'urbanisation et la fiscalité, entre autres.

Alain VIDAL, groupe "Mieux Vivre Ensemble".

Objectifs des chantiers loisirs pour les jeunes :
- développer l'apprentissage à la citoyenneté en proposant un projet d'intérêt collectif,
- prodiguer les notions de respect (des lieux, des personnes), sensibiliser et réaliser un travail de prévention sur le vandalisme,
- valoriser l'image des jeunes en les impliquant dans la vie de leur commune.

La participation à ces chantiers leur permet de bénéficier de la gratuité des sorties et de la réduction du tarif du séjour.

Durant les deux dernières périodes de vacances scolaires, les jeunes du PAJ ont réalisé deux chantiers loisirs de rénovation : les bancs du parc de de La Bourdette et les fresques de la salle des tout petits rue du Général de Gaulle.

Bancs du parc de La Bourdette

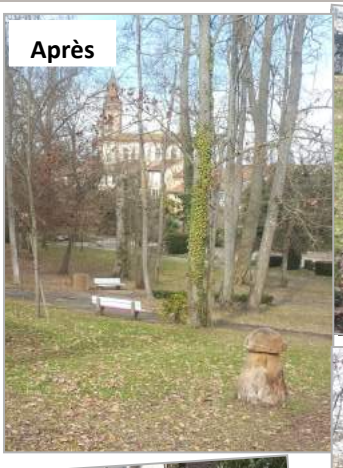

Fresque - Salle des tout petits

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES *Bienvenue à*

02/11 DOMINIQUE Kizzia
02/11 FRUGIER Alice
02/11 GAC Célia
04/11 LOUMEAU Lola
06/11 JARRIGE Mathieu
09/11 GUILLARD Thomas
10/11 FAUREL Keyssi
20/11 VILLEGAS DAMBLÉVE Lenny
21/11 LEMOINE Alix
23/11 DEBORD Samuel
26/11 COULIBALY Mya
08/12 ELAÏSSAOUI Maher
22/12 BLONDY LEDIORON Romane
22/12 ROCA Nélia
23/12 BUSNOT Léa
30/12 CHERIFI Dounya
08/01 MESSAOUI Ayana
16/01 ZAHN Antonin
22/01 AUVINET GUILHEM Victoire
25/01 COLINET Camille
26/01 RECH Zoé
27/01 CROS Léonce
01/02 AVRIL Abygail
01/02 ROBERT Maxime
03/02 STEIS Grâce
07/02 MOREAU Lexa
11/02 MOHAMED Aïwene
16/02 GUILLOU Jade
22/02 CANIARD MOKHTAR Dryss
22/02 DAY Hugo
26/02 EL ZOUITA Alyssa
27/02 HERBAUT Sylvain (né à Seysses)
02/03 TISSERAND Moana
11/03 CASTEL Valentin

MARIAGES *Félicitations à*

19/11 SOUCHON KOGUIA Christiane & ATTA-KOFFI Itima
07/01 CARRIER Alice & BENYOUCEF Houari
18/02 BONNECARRERE Florence & HUCK Florent
04/03 SY Julliane & SIMONETTO Mickaël
17/03 BOUDOUR Safia & SAYAH Karim

DÉCÈS *Sincères condoléances aux familles de*

26/11 TELLA Thomassine épouse FOUCAULT
01/12 TARBOURIECH Louis
13/12 ROC Jacques
17/12 VAUCHEL Nicole épouse ROBERTO
22/12 RÉMY Paul
08/01 PEGORARO Vigilio
14/01 BONIFACE Alain
19/01BARDOU Guy
11/02 LOUGARRE Jean
24/02 GRONDIN Marie-Thérèse épouse BARDOT
28/02 RABOUL Annette épouse D'ORSO
02/03 ANSELME Marie-Louise épouse GALEPPE
08/03 BRIAND Jacques
13/03 DELON Georges
17/03 BUSOLLO Serge

VOS DÉMARCHES ÉVOLUENT

1.Carte Nationale d'Identité biométrique

Depuis le 7 mars 2017, seules 26 communes, du département de la Haute-Garonne équipées du dispositif de recueil (DR) **sont compétentes**, pour recueillir les demandes **de Cartes Nationales d'Identité**.

Il s'agit des communes qui proposent déjà l'accueil pour les demandes de passeport. **Cette réforme des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'applique dans le cadre de la mise en œuvre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG).**

Les communes les plus proches : Muret, Cugnaux, Plaisance du Touch, Saint Lys (sur rendez-vous).

Un nouveau service vous est proposé la "pré-demande en ligne " de la CNI : il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés https://predemande-cni.ants.gouv.fr/ et saisir son état-civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande de CNI est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. L'usager doit penser à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie.

Rappel : depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014.

Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

En 2016, la mairie a instruit 675 demandes de carte d'identité.

2.L'autorisation de sortie du territoire (AST)

d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017.

Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France.

Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Les principales délibérations du Conseil Municipal

du 19 décembre 2016

- Recrutement d'agents non contractuels sur des emplois non permanents
- Démarche "zérophyto" : demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Projet de transfert dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement "Le Mounicard"
- Remplacement des cellules photopiles par des horloges astronomiques dans les coffrets de commande d'éclairage
- Signature du procès verbal de reprise de compétence pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- Election des délégués au Muretain Agglomération
- Election des délégués au SIVOM Saudrune Ariège Garonne

du 1er février 2017

- Dénomination d'une voie : impasse Ladalette
- Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique
- Débat d'orientations budgétaires
- Subvention à l'association Hôpital sourire, plus de soleil pour nos aînés
- Demande de subvention Seys'tival 2017
- Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr (Vie Municipale / Délibérations)

Questions à ... Dorian Cassagne, Seyssois de 15 ans

Champion de France de Roller en 2016 - catégorie minimes 2

Dorian, comment as-tu découvert ce sport ?

J'ai commencé le roller à Seysses en 2007 à l'école municipale des sports avec Karine, Fabio et Julien. J'avais 6 ans. Cela m'a permis d'apprendre les bases du roller tout en m'amusant et de découvrir ma passion pour ce sport.
Je garde un très bon souvenir de ces moments.

Quand as-tu démarré ta carrière de roller-man ?

J'ai rejoint le club de Plaisance du Touch pendant 3 ans pour me perfectionner et j'ai été remarqué. On m'a proposé alors de rejoindre le club Pibrac Roller Skating qui est un club Elite. A partir de là, j'ai participé et gagné des compétitions. En 2016 j'ai été deux fois champion de France en fond et en vitesse.

Comment organises-tu ta vie de lycéen et ta vie de sportif ?

Je suis en 2e MEI (maintenance des équipements industriels) au Lycée Charles de Gaulle à Muret et j'ai des entraînements d'1h30 tous les soirs à Pibrac. Cela nécessite beaucoup de déplacements. Je monopolise "un peu" ma mère pour m'accompagner ; je fais également du vélo en salle, de la musculation et du cardio.

Quels sont tes objectifs à moyen et long terme ?

Cette année j'ai obtenu le statut de sportif de haut niveau en catégorie Espoir ce qui va me permettre de bénéficier d'un suivi médical et sportif plus intense. Cela va aussi faciliter l'aménagement de mes études.
J'aimerais égaler en 2017 les titres que j'ai gagnés en 2016, mais ce sera plus difficile car je serai en 1ère année de la catégorie cadet et la concurrence y est plus rude.

Nous t'invitons à participer à la "Fête des Associations" le 9 septembre.

Merci, ce sera avec plaisir car j'ai gardé de très bons contacts avec l'équipe de l'école municipale des sports de Seysses.

LES ENFANTS DU HIP HOP

Entretien avec Massimo DI MASSA, bénévole, fondateur de l'association "Les enfants du hiphop"

- Quand et comment votre association a-t-elle été créée ? Pourquoi ce nom : les enfants du Hip-Hop ?

Notre association a vu le jour en janvier 2012, le choix du nom était évident pour nous, la culture hiphop est arrivée en France dans les années 70 et nous sommes la 1ère génération d'enfants de la culture hiphop, ce nom allait très bien avec nos actions caritatives souvent en faveur des enfants malades ou maltraités.

L'association est installée à Seysses depuis 2016

- Comment définissez-vous le mot "Hip-Hop" ?

Je définis le mot hiphop par l'intelligence du mouvement (le hiphop est en perpétuelle évolution, d'abord dans la rue et aujourd'hui dans les plus grandes salles de spectacles).

- Quelle est la tranche d'âge et nombre d'adhérents ? Autant de filles que de garçons ?

Nous acceptons les jeunes à partir de 8 ans et avons une centaine d'inscrits dans nos différents ateliers avec autant de filles que de garçons .

- Quels sont les activités proposées ?

De nombreux cours sont au programme :
- breakdance (débutant, avancé)
- répétitions de l'atelier spectacle (avancé, semi-pro et entrainement libre).
- vidéo, beatbox, graffiti,
- développement artistique et interprétation scénique

Nous donnons les cours dans les locaux du P.A.J (Point Actions Jeunes) de Seysses avec qui nous sommes partenaires depuis la création du Seys'tival. Nous proposons souvent des activités aux adhérents du P.A.J et leur adhésion à notre association est gratuite.

- Combien d'heures consacrez-vous en moyenne par semaine à la pratique du Hip-Hop ?

Pour être tout à fait honnête je ne compte pas les heures.

- Quelles sont les valeurs que vous véhiculez dans cet "art de rue "?

Nous défendons les valeurs de la culture hiphop "paix, amour, unité et beaucoup de fun" le slogan de notre association est "respect et honneur !"

- Qu'est-ce qu'un "BATTLE" en Hip-Hop ?

Un battle est une compétition qui oppose deux groupes ou deux personnes dans un domaine défini (rap, danse, beatbox etc.). Dans le hiphop nous n'avons pas de "catégorie" lors des compétitions, on peut voir un enfant affronter un adulte homme ou femme voire même une personne handicapée même si depuis quelques années des battles juste pour les enfants sont à la mode.

- Quels conseils prodigueriez-vous pour tous les jeunes qui hésitent à se lancer dans cette discipline, quels sont les atouts nécessaires ?

La culture hiphop est une culture saine, des gens font souvent l'amalgame avec les "quartiers chauds". Les jeunes apprennent à se respecter et à se dépasser, le tout dans un esprit convivial de partage. Si un jeune a envie de se lancer dans le hiphop je l'encourage fortement puisqu'il n'y a pas vraiment besoin d'avoir d'atouts particuliers, chaque danseur, beatboxeur, rapeur, graffeur ou DJ est différent et apprend à mettre ses points forts en avant et à masquer ses points faibles.

- Comment imaginez-vous la culture Hip-Hop dans un futur proche ou lointain ?

Le hiphop ne cesse d'évoluer, les danseurs font des figures de plus en plus impressionnantes, les beatboxeurs arrivent à faire des performances impressionnantes, le rap s'entend un peu partout dans des styles musicaux de plus en plus larges, le graffiti s'invite dans les plus grosses expositions d'art contemporain et des D.J deviennent célèbres et prisés dans les plus grands clubs. A la base il était une distraction née pour éviter les guerres de gangs aux Etats-Unis, aujourd'hui on en trouve partout, les artistes se professionnalisent et occupent des places importantes au sein de compagnies ou de groupes célèbres.

J'espère que le hiphop continuera de grandir et de véhiculer ses valeurs saines et positives dans l'avenir.

Contact : lesenfantsduhiphop@hotmail.fr

Agenda Jeunesse

Accueil de Loisirs : ALSH

Inscription pour les mercredis de juin :
du 9 au 19 mai

Inscription pour les vacances d'été :
du 29 mai au 16 juin
Période d'ouverture : du **10 au 28 juillet**
et du **28 août au 1er sept.**

Des activités manuelles, sportives, culinaires, jeux et des sorties sont proposés aux enfants de 3 à 14 ans.
ALSH Sportif pour les plus de 6 ans
du 10 au 21 juillet.

Toutes les inscriptions se font à l'accueil du Service Enfance, Jeunesse & Sports

Spectacle de fin d'année du SEJS

Mardi 30 mai
Pour les enfants
des écoles maternelles

Au stade Savignol
à 19h30

Jeudi 1er juin
Pour les enfants
des écoles élémentaires

Portes ouvertes ALAE Paul Langevin maternelle **le 9 juin**
Fête de l'école et de l'ALAE Paul Langevin élémentaire : **vendredi 30 juin de 16h45 à 19h**
Stands de jeux, exposition, petit spectacle proposé par l'ALAE

Point Actions Jeunes (PAJ) 11 à 17 ans

- **samedi 20 mai** **Seys'tival** : au parc de la Bourdette à partir de 14h30
- **vacances d'été** le PAJ sera ouvert du 10 au 29 juillet
- **du 17 au 21 juillet** : **chantier loisirs :** "Nettoie ta planète !",
  Les participants au chantier bénéficieront d'une réduction sur le tarif de leur séjour à Argelès sur Mer du 24 au 28 juillet.

Le PAJ sera fermé du 24 au 27 mai inclus et du 31 juillet au 1er sept. inclus

PAJ - 26 rue Savignol Contact : Gabrielle ou David tél. 05 61 08 40 39 / paj@mairie-seysses.fr

Plus d'informations : www.mairie-seysses.fr
rubrique jeunesse / Accueil de Loisirs ou Point Actions Jeunes

Agenda Culturel

Mercredi 17 mai - 10h30
Médiathèque
Contes
pour les petites oreilles
par Marie-Pierre Molina
Inscription obligatoire
Places limitées
Pour les moins de 3 ans

du vendredi 2 au dimanche 4 juin
Salle des fêtes

5e Rencontre Culturelle de la Ligue Sud Ouest
de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD)

Cette rencontre regroupera les :
salon des photographes amateurs, salon des métiers d'art
salon de peinture et sculpture des armées du Sud Ouest

Dimanche 2 juillet -16h
Parc de la Bourdette
Théâtre
Corporation des Crieurs de Corps et Vins
"Sacrés Cathares"
A partir de 8 ans - **Inscription conseillée**
En cas d'intempéries, repli à la salle des fêtes

Plus d'infos :
www.mairie-seysses.fr
service culturel
Tél : 05 62 23 00 63
culture@mairie-seysses.fr

Nouveaux Seyssois

La municipalité organise une rencontre pour les nouveaux arrivants sur la commune. Afin de pouvoir vous faire parvenir l'invitation, contactez-nous par mail : infos@mairie-seysses.fr

AVRIL

✓ Mardi 25
Goûter dansant ouvert à l'interclubs "GPT de l'arr. de Muret"
de 14h30 à 18h30 à la salle des fêtes
Orchestre "TONIC MUSETTE"
CLUB DU 3ème AGE

✓ Jeudi 27
Art Floral / Aujoulets 17h15 à 20h30
gargoly776@gmail.com
Inscription obligatoire 10 jours avant
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

✓ Dimanche 30
Sortie Chemin de l'Impératrice
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

Vide-greniers s. des fêtes de 8h à 17h
lespuces.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

MAI

✓ Lundi 1er
Vide-jardins rond de l'église de 8h30 à 12h. En cas d'intempéries, repli à la s. de réunion à côté du Foyer Rural
LA MAIN VERTE SEYSSOISE

✓ Samedi 6
Sortie Lac d'Aygues Rouye
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Dimanche 7
Jeux de société s. des Aînés
A partir de 14h ***FOYER RURAL***

✓ Lundi 8
Commémoration - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h30

✓ Mardi 9
Généalogie salle Aujoulets à 20h30
gargoly776@gmail.com
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

✓ Dimanche 14
Bal musette - Salle des fêtes
14h30 à 18h30 & 21h à 1h
Orchestre "Christian LUC"
Entrée 8€/14€ les deux séances
CLUB DU 3ème AGE

Sortie Lacs Plaa et Liantran
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Vendredi 19
Bal danses country - Salle des fêtes de 21h à 1h15 - Entrée 5€
FREEDOM DANCE COUNTRY

✓ Samedi 20
Gala de danse s. des fêtes à 20h30
FOYER RURAL

✓ Dimanche 21
Sortie Val d'Esquierry
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Jeudi 25
Les puces de la couturière
s. des fêtes 10h-17h
FOYER RURAL

✓ Du 25 au 28
Sortie Font Romeu
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Vendredi 26
Art Floral / Aujoulets 17h15 à 20h30
gargoly776@gmail.com
Inscription obligatoire 10 jours avant
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

✓ Samedi 27
2 représentations théâtrales (débutants et confirmés) salle des fêtes à 21h ***FOYER RURAL***

✓ Lundi 29
Ramassage des encombrants
Pensez à les sortir le dimanche soir
(le ramassage se fait sur plusieurs jours)

JUIN

✓ Vendredi 2
Concert "Orgue et Flûte de Pan"
Eglise de Seysses à 20h30
LES AMIS DE L'ORGUE

✓ Dimanche 4
Jeux de société salle des Aînés
A partir de 14h ***FOYER RURAL***

Sortie Casque du Lhéris
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Mardi 6
Généalogie s. des Aujoulets à 20h30
gargoly776@gmail.com
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

✓ Samedi 10
Sortie Etangs du Diable et des Truites
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

Jeux en réseau salle des Aujoulets
gargoly776@gmail.com
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

Rando-sophro de 10h à 17h
Le lieu sera défini ultérieurement
Inscription jusqu'au mardi 6 Juin
LES CHEMINS DE L'HARMONIE

✓ Samedi 17
Sortie Mountarrouy
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Dimanche 18
Vide-greniers rte de Toulouse aux Vitarelles de 9h à 18h ***VITAR'LS***

✓ Mardi 20
- Journée découverte en vallée du Lot pour les seniors - Infos p.7
05 62 11 64 80 ***CCAS - MAIRIE***

✓ Samedi 24
Le SAM Judo Jujitsu fête ses 30 ans
salle des fêtes de 15h à 17h
SAM JUDO JUJITSU

✓ Dimanche 25
Sortie Soucarrane
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

✓ Jeudi 29
Repas de clôture du 1er semestre
à 12h30 à la salle des fêtes
Orchestre "Jean-Paul HOSSELET"
CLUB DU 3ème AGE

Art Floral / Aujoulets 17h15 à20h30
gargoly776@gmail.com
Inscription obligatoire 10 jours avant
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS COULOUME

JUILLET

✓ Jeudi 13 - Feu d'artifice - bal
✓ Dimanches : Sorties
2 - Hourquette de Chermentas
9 - Lac de Pédourès
16 - Port de Vénasque
23 - Etangs de Madide
30 - Superbagnères et Vallée du Lys
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

AOÛT

✓ Dimanches : Sorties
6 - Port d'Aula Tuc de Bignau
20 - Etangs de Naguille et Tort
27 - Etangs de Bassiès
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

SEPTEMBRE

✓ Dimanche 3
Sortie Etang de la Réglisse col de Turguilla
06 51 01 44 12 ***CLUB MONTAGNE***

15ème salon du jouet salle des fêtes de 9h à 17h 06 08 90 49 73
CLUB DES COLLECTIONNEURS

Jeux de société salle des Aînés
A partir de 14h ***FOYER RURAL***